

Le 15 juin 2026

À une séance extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 15 juin 2026, à 19 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Mélissa Lord, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Mathieu Briand
Madame Marie-Pier Morneau
Madame Josiane Lauzier

Est absent Monsieur Patrick Beaulieu

Assiste également à la séance du conseil, Madame Marie-Hélène Morneau, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. DÉPLACEMENT DU CONGÉ FÉRIÉ DE LA FÊTE DU CANADA**
- 5. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale/greffière-trésorière adjointe dépose l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et confirme que celui-ci a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais et selon les modalités prévues par le Code municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté.

4. DÉPLACEMENT DU CONGÉ FÉRIÉ DE LA FÊTE DU CANADA

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-0621

CONSIDÉRANT QUE la fête du Canada est célébrée le 1er juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reporter la journée chômée et payée associée à cette fête au 2 juillet 2026;

Il est proposé par madame Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la journée chômée et payée accordée à l'occasion de la fête du Canada, normalement observée le 1er juillet 2026, soit reportée au **jeudi 2 juillet 2026** et que le bureau administratif de la Municipalité soit fermé au public le jeudi 2 juillet 2026;

-ADOPTÉE-

5. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-0622

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 a été préparé et vérifié par les auditeurs externes de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE M. Yvan Lavoie, représentant de cette firme, a présenté le rapport financier aux membres du conseil et a fourni les explications nécessaires;

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport financier de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant, tel que présenté. Que Monsieur Yvan Lavoie, auditeur externe de la Municipalité, soit invité à présenter les principales conclusions de son rapport, à fournir les explications requises et à répondre, au besoin, aux questions des membres du conseil et des citoyens présents lors de la séance publique.

-ADOPTÉE-

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h06

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière.



Mélissa Lord,
Mairesse



Marie-Hélène Morneau
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe

